



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, MM Philippe LE GUYADER et Pierre STEPHANT, Mme Marina GERARD, M. Régis JAFFRE, Mme Audrey PESSEL, MM Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Nolwen LE TRIBROCHE, Sidonie BOUSSEMART, M. Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY, Mmes Maud COCHARD et Catherine CORVEC, Benoit CROQ et Franz FUCHS, Mmes Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M Eddy LE CLANCHE et Ludovic LE GOFF, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER et.

Date de convocation
25 février 2025

Date de publication
06 mars 2025

**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 25
votants 29**

Absents :

Mesdames Julie LE LEUCH, Anne-Christelle MILES et Marie-Christine LE QUER.
Monsieur Jean-Marc CHABROL.

Procurations :

Madame Julie LE LEUCH donne pouvoir à Monsieur Régis JAFFRÉ.
Madame Anne-Christelle MILES donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT
Madame Marie-Christine LE QUER donne pouvoir à Monsieur Franz FUCHS.
Monsieur Jean-Marc CHABROL donne pouvoir à Monsieur Michel GUILLEVIC

Madame Nolwen LE TRIBROCHE est arrivée à 19h10.

Madame Stéphanie LE SQUER est arrivée à 20h00.

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2025-03- 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle, bien que la loi n'en ait pas fixé le contenu minimum.

Les objectifs du D.O.B

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 4311-1 et L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

En conséquence, si le débat d'orientation n'est pas suivi d'un vote car il introduit la présentation à venir des budgets primitifs, comme son nom l'indique, il fait l'objet d'une discussion entre les membres du conseil municipal. Il est joint en annexe n°2.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 relatif au budget principal et budgets annexes sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires.**

Fait en mairie le 03 mars 2025

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

Berser
Levrault

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE

Berger
Levrault



INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

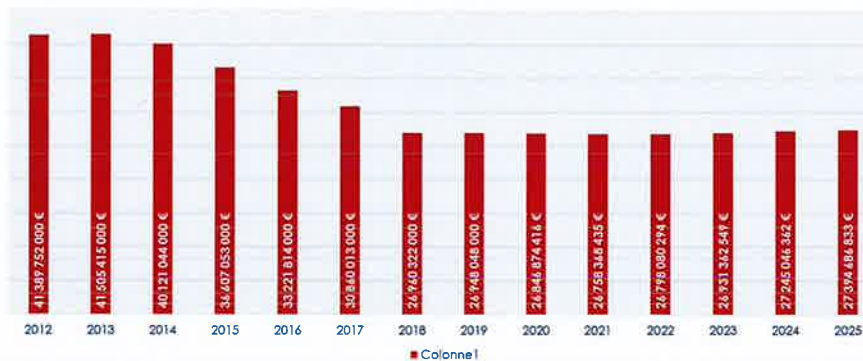
La réunion du conseil municipal consacrée au rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire de la procédure budgétaire. Cette réunion doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget par le conseil municipal.

L'examen de ce rapport est l'occasion de prendre connaissance des dispositions du projet de loi de finances pour l'exercice 2025 et de dégager les tendances d'évolution des grands agrégats budgétaires pour 2024. Il donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement du conseil municipal.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES

Dotations de l'Etat

Evolution de la DGF



L'enveloppe globale des dotations de l'Etat reste stable mais sera répartie différemment entre les collectivités : diminution de la DSIL et du Fond Vert et redistribution vers la DSU et DSR.

Mission/Programme	Autorisations d'engagement 2024	Autorisations d'engagement 2025	Ecart
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)	2 499 000 000	1 150 000 000	- 1 349 000 000
DSIL	715 000 000	570 000 000	- 145 000 000

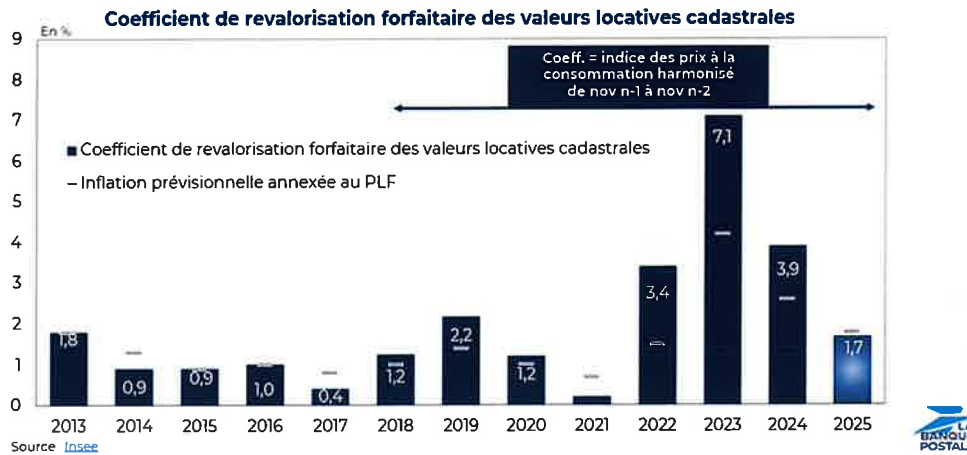
Des travaux de refonte du calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal sont engagés et permettront à l'Etat de recentrer les subventions vers les collectivités en ayant le plus besoin.

Compensation par fraction de TVA

Suite à la suppression de la CVAE et la CFE, l'Etat reverse une compensation au travers d'une fraction de TVA nationale qui devait évoluer en fonction de la dynamique nationale de la TVA. Pour 2025, la loi de finances prévoit de geler cette compensation sur le montant de 2024.

Coefficient de revalorisation des bases fiscales

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales a été fixé à **1.7 %** pour l'année 2024. Attention toutefois, il ne s'applique que sur les locaux d'habitation et locaux industriels.



Congés maladie des fonctionnaires

La rémunération pendant un congé de maladie ordinaire (CMO) est réduite à **90% au lieu de 100%** sur les trois premiers mois.

Hausse des exonérations des terres agricoles

L'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) sur les terres agricoles éligibles passe de 20% à 30% sans compensation de l'Etat.

Hausse des cotisations à la CNRACL

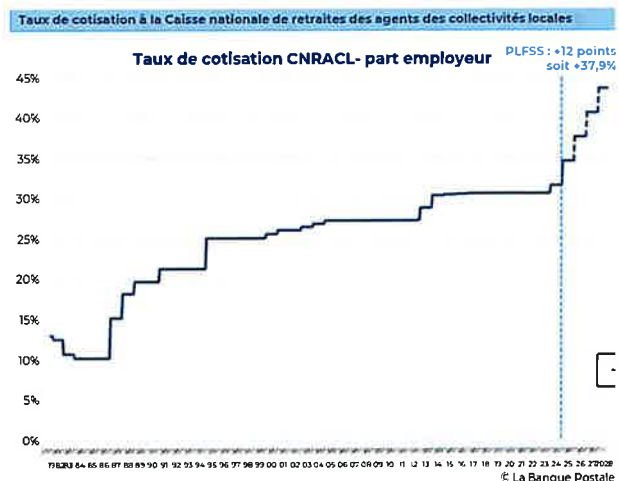
Un décret publié au journal officiel le 30 janvier 2025 officialise la **hausse de 12 points des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 points dès 2025.**

Fixé jusqu'à présent à 31,65%, le taux de cotisation passe immédiatement à 34,65% et continuera d'évoluer jusqu'à 43,65% en janvier 2028.

Evolution du taux :

- 2024 : 31.65%
- 2025 : 34.65%
- 2026 : 37.65%
- 2027 : 40.65%
- 2028 : 43.65%

Le surcoût prévisionnel pour la commune de Plouhinec sera de plus de 200 000€ d'ici 2028.

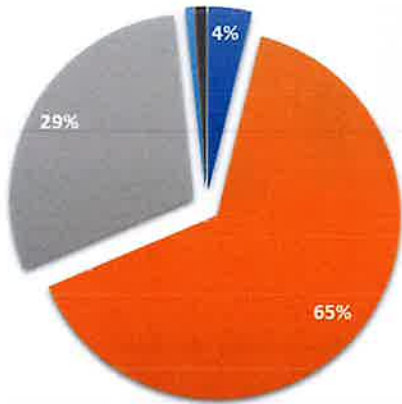


BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (CA 2024)

L'exécution budgétaire provisoire au 31 décembre 2024 se présente ainsi :

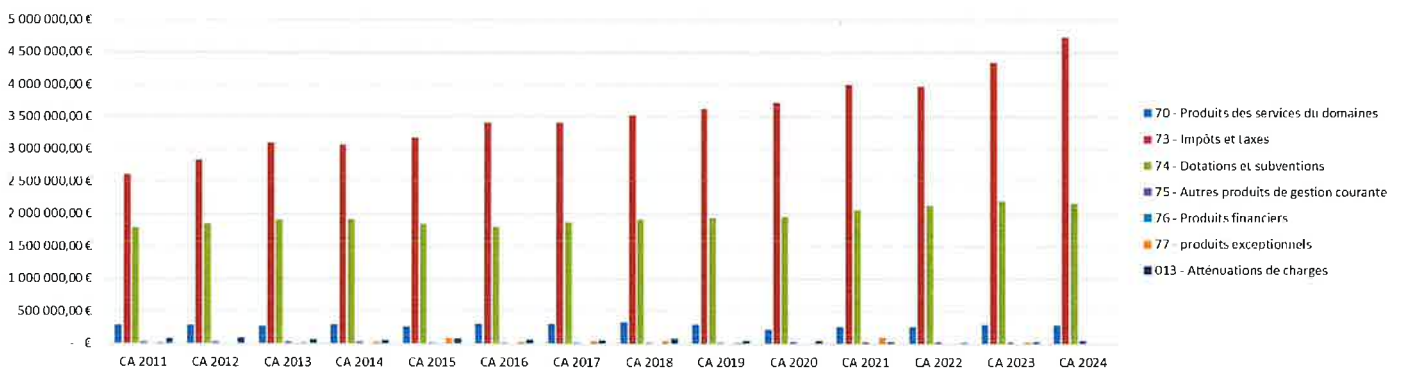
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chiffres arrondis
à l'euro près



CHAPITRES	MONTANTS
70 - Produits de services du domaine	282 576 €
73 - Impôts et taxes	4 736 321 €
74 - Dotations et subvention	2 171 364 €
77 - Produits exceptionnels	- €
75 - Autres produits de gestion courante	53 602 €
76 - Produits financiers	12 €
78 - Reprises sur amortissement et provisions	- €
013 - Atténuations de charges	7 256 €
040/722 - Travaux en régie	65 892 €
D002 - Excédent antérieur	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 317 023 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Faits marquants et CHIFFRES CLES

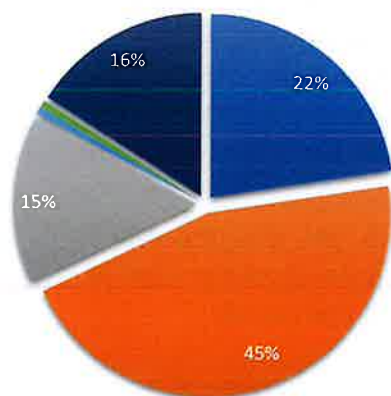
Variations notables entre 2023 et 2024

- Produits des services du Domaine et ventes diverses : -13 000 € soit - 4.53 %; M57 changement d'article pour le remboursement du salaire de l'agent du CCAS (39 000€)
- Impôts et taxes : +394 800 € soit + 9%: produit majoration THRS (+276 000€) + dynamique des bases, chute des DMTO (-110 000€)
- Dotations et participations : - 32 000 € soit - 1 % : baisse de la DGF de 90 000 € mais remboursement de la « compensation part salaire » (salaire agents mutualisés BBOC) sur un autre article (92 900€), remboursement 2024 poste PVD sur 2025, dotation biodiversité + 23 700 €,
- Atténuation de charges : - 29 154,46 € soit - 80% (complexité des dossiers ayant retardé les remboursements des arrêts maladie en 2024 + remboursement capital décès en 2023 de 15 500 €) + en 2025 : probable remboursements débloqués

Après retraitement de l'excédent reporté de 2022 (358 400.82€) sur les recettes 2023, on constate que les recettes de fonctionnement 2024 ont augmenté de 4 % par rapport à 2023, soit une hausse de produit de 303 144€.

BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (CA 2024 PROVISoire)

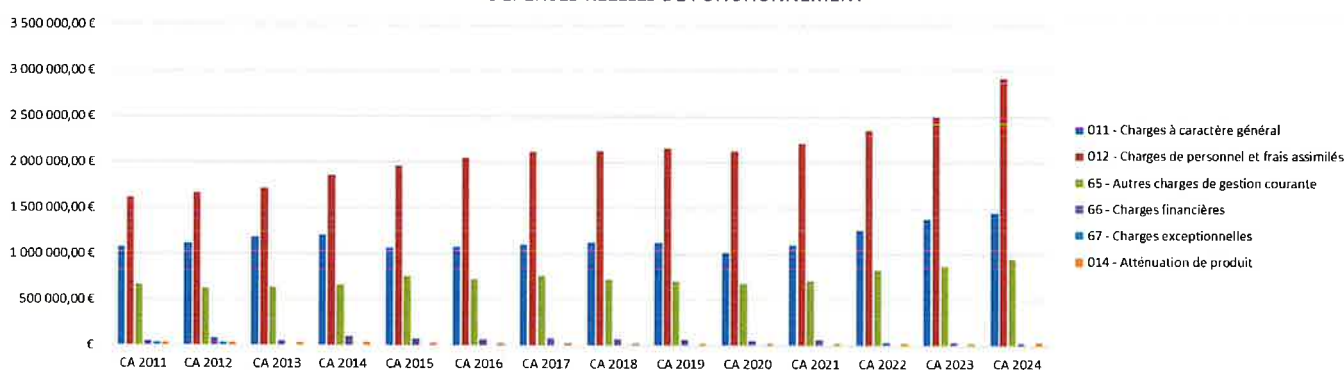
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chiffres arrondis
à l'euro près

CHAPITRES	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	1 450 687 €
012 - Charges de personnel	2 918 837 €
65 - Autres charges de gestion courante	952 953 €
67 - Charges exceptionnelles	187 €
14 - Atténuations de produits	41 209 €
66 - Charges financières	38 346 €
042/68 - Dotation aux amortissements / divers	1 027 770,54 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 429 989 €

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Faits marquants et CHIFFRES CLES

Variations notables en 2024

- Charges de personnel : + 416 452 € soit, dont :
 - M57 : nouvel article 6216 (+ 101 698 € - ASVP, personnels BBO, surveillance de plage) en 2024 en 012, auparavant en 011**
 - Cotisations salariales et patronales : + 186 943€.** (767 467 € en 2024 et 580 524 € en 2023)
 - Effectifs (remplacements, renfort) : + 82 683 €** (remplacements ST et ALSH + renforts ST association Avenir)
 - Capital décès : 29 850€**
 - Indemnités titulaires : + 39 352 € soit + 25 %** (revalorisation Ifsee, forfait mobilités durables)

Historique des évolutions du point d'indice et des cotisations CNRACL

Mandat	Date évolution du point d'indice	Valeur du point	Variation	Variation point d'indice sur le mandat	Variation CNRACL sur le mandat
2002-2008	01/12/2002	52,4933			
	01/01/2004	52,7558	0,50%		
	01/02/2005	53,0196	0,50%		
	01/07/2005	53,2847	0,50%	3,65%	3,02%
	01/11/2005	53,711	0,80%		
	01/07/2006	53,9795	0,50%		
	01/02/2007	54,4113	0,80%		
2008-2014	01/03/2008	54,6834	0,50%		
	01/10/2008	54,8475	0,30%		
	01/07/2009	55,1217	0,50%	2,12%	11,36%
	01/10/2009	55,2871	0,30%		
	01/07/2010	55,5635	0,50%		
2014-2020	01/07/2016	55,8969	0,60%	1,20%	6,24%
	01/02/2017	56,2323	0,60%		
2020-2026	01/07/2022	58,2004	3,50%	5,05%	13,05%
	01/07/2023	59,0734	1,50%		

Sources : CDG40 et CNRACL

Charges de personnel des communes de 4000 à 7000 habitants du Morbihan

	Charges de personnel	Nombre d'habitants	Moyenne par habitant
	2023	2022	
Belz	2 083 000 €	3869	538 €
Locminé	1 685 000 €	4708	358 €
Nivillac	1 844 000 €	4874	378 €
Surzur	2 650 000 €	5000	530 €
Muzillac	2 770 000 €	5181	535 €
Plouhinec	2 502 300 €	5474	457 €
Riantec	2 696 000 €	5742	470 €
Plouay	2 372 000 €	5779	410 €
Arradon	3 967 000 €	5820	682 €
Grand champ	3 710 000 €	5859	633 €
Guer	2 583 000 €	6056	427 €
Plescop	3 280 000 €	6200	529 €
Kervignac	2 831 000 €	7085	400 €

Sources : collectivités-locales.gouv.fr

- **Fluides (électricité et gaz) : + 134 665 € soit + 95 %** (hausse des tarifs négociés par Morbihan Energies) ;
- **Repas cantines : + 32 570 € soit + 26 % ;**
- **Maintenance : + 15 867 € soit 16 %** (augmentation surface espaces verts, nouveaux contrats pour nouveaux copieurs, ménages complets sur bâtiments communaux)
- **Fêtes et cérémonies : + 9 361 € soit + 17 %** (élections, concertations, inaugurations, animations JO)
- **Redevances incitatives BBOC : + 6 717 € soit 18 %** (collecte de papiers, manifestations)
- **Subventions : + 77 552 € soit 24 %** (associations, contrat des écoles, association Camps 30 000€ subvention communale + 20 000€ reversement de la subvention de la DRAC, subvention exceptionnelle 80 ans de la libération de la poche de Lorient 22 000€)
- **Prestations de services : - 13 909 €n soit - 57 %** (nouvelle DSP avec les Pep56) / 2023-2024
- **Fournitures pour services techniques : - 9 446 €, soit - 11 %**
- **Frais de télécommunications (2022-2023) : - 30 337€ soit - 35%**
- **Frais de télécommunications (2023 -2024) : - 6 787 € soit - 12 %**

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont progressé de 9.93 % par rapport à 2023, soit une augmentation des dépenses de 580 765 €.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

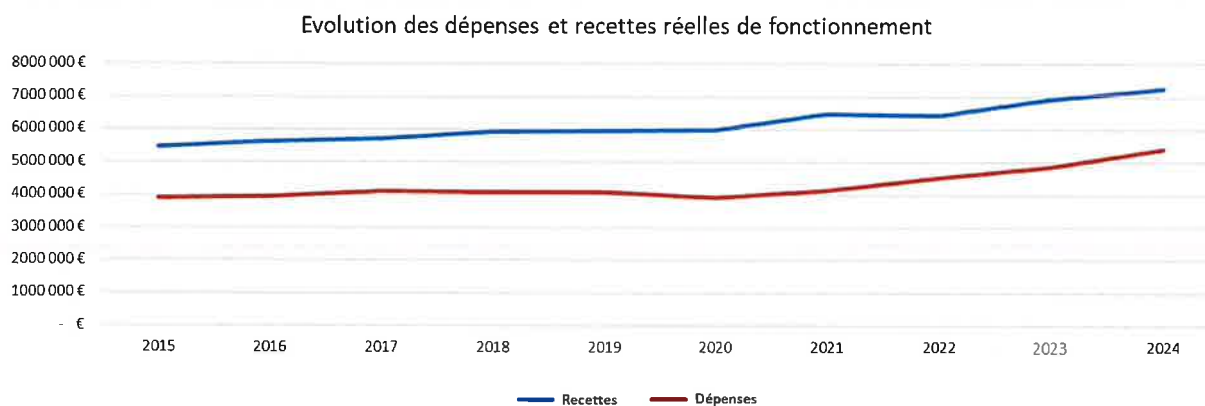
Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (CA 2024 PROVISOIRE)

L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement de 2024 permet à la commune de conserver un bon équilibre financier.



EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024

Recettes de fonctionnement	7 317 023 €
Dépenses de fonctionnement	6 429 989 €
Résultat ou Excédent de fonctionnement	887 034,28 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

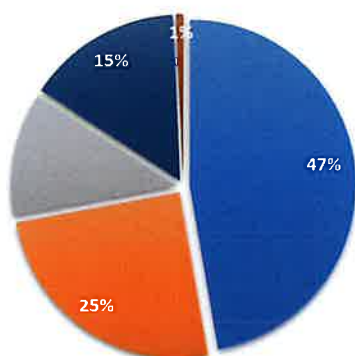
ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT (CA 2024 PROVISOIRE)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

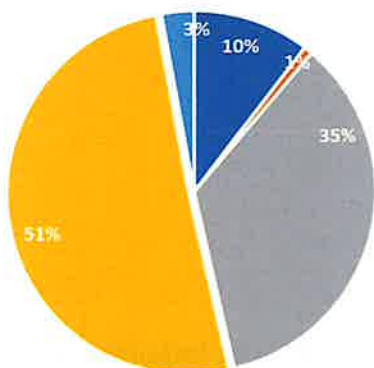
Chiffres
arrondis à
l'euro près



Chapitres	MONTANTS
001 - Excédent d'investissement reporté	3 219 200 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 696 843 €
13 - Subventions d'investissement	817 736 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 921 €
20 - Comptes d'immobilisations	- €
23 - Immobilisations en cours	2 616 €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	1 026 772 €
041 - Opérations patrimoniales	47 221 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 812 310 €

Restes à réaliser sur 2024 : 722 270.40€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Chapitres	MONTANTS
16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	297 892 €
20 - Immobilisations incorporelles	32 944 €
21 - Immobilisation corporelles	1 091 599 €
23 - Immobilisation en cours	2 853 759 €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	65 892 €
041 - Opérations patrimoniales	47 221 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 389 308 €

Restes à réaliser : 2 559 447.99€

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Hors RAR

Recettes d'investissement	6 812 310 €
Dépenses d'investissement	4 389 308 €
Excédent d'investissement	2 423 001,63 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



Faits marquants et **CHIFFRES CLES**

Immobilisations en cours :

- Travaux piste cyclable Bourg-Kerpotence
- Aménagement du skate park à Kerabus
- Diagnostic Eglise NDC
- Travaux réseaux d'eaux pluviales (route de Sainte-Hélène Bellevue)
- Travaux d'entrée de ville (bourg Arlécan)
- Travaux Maison Germaine Tillion
- Etude réhabilitation local de Kerbascuin
- ...

Immobilisations corporelles :

- Acquisitions foncières :
 - Rachat à l'EPF de Bretagne des terrains « Habiter la prairie » + rue des étangs
- Installation pompe à chaleur à la crèche « les petites gravelots »
- Marquage et signalétiques dans le bourg
- Matériels de transports pour les services techniques : véhicule électrique, camion benne, fourgon
- Jeux d'extérieur pour ALSH
- Travaux cimetières Locquénin et Bourg (déplacements de concession et installation de colombariums)
- Fontaine à eau à l'école maternelle Arlecan
- Panneaux d'affichage aux entrées de ville
- Abri-vélo à Kergoris
- Matériels accessibilité (Tapis, fauteuil Hippocampe)
- ...

Les « restes à réaliser » engagés sur 2024 et qui seront finalisés sur 2025 sont importants, 2 559 448 € :

- **Maîtrise d'œuvre d'aménagement** des rues de Pont Lorois, rue Sainte-Hélène/de la Fontaine
- **Travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public** : route de Sainte Hélène
- **Patrimoine communal :**
 - AMO structuration du groupe scolaire et périscolaire Arlecan
 - AMO local de Kerbascuin ;
 - Moe logements et commerces, 4 rue du Driasker et 8,9,10 place de l'église
 - Travaux de création de 2 logements au-dessus de la Poste
 - Moe de restauration des deux églises Locquenin et Notre Dame de Grâce
 - Moe de la construction de la MAM
 - Etude de faisabilité de la chaufferie biomasse pour les bâtiments communaux
 - ...

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



BUDGET PRINCIPAL HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS

Années	INVESTISSEMENTS réalisés (hors RAR)	INVESTISSEMENTS RAR	TOTAL INVESTISSEMENT S	SUBVENTIONS PERCUES
2008	1 786 365 €	- €	1 786 365 €	123 249 €
2009	1 640 624 €	1 661 295 €	3 301 919 €	160 954 €
2010	2 080 367 €	2 098 058 €	4 178 425 €	27 200 €
2011	2 913 088 €	437 833 €	3 350 921 €	108 755 €
2012	1 856 231 €	1 354 834 €	3 211 065 €	73 295 €
2013	2 078 617 €	3 096 434 €	5 175 051 €	721 €
Sous total mandat	12 355 292 €	8 648 454 €	21 003 746 €	494 174 €
2014	3 888 936 €	403 913 €	4 292 849 €	29 202 €
2015	1 472 367 €	723 778 €	2 196 145 €	49 500 €
2016	4 411 970 €	864 568 €	5 276 538 €	153 549 €
2017	2 868 561 €	676 563 €	3 545 124 €	292 965 €
2018	1 930 641 €	1 123 630 €	3 054 271 €	74 492 €
2019	3 355 806 €	1 824 895 €	5 180 701 €	185 775 €
Sous total mandat	17 928 281 €	5 617 347 €	23 545 628 €	785 482 €
2020	2 741 539 €	980 068 €	3 721 607 €	56 660 €
2021	2 038 779 €	519 923 €	2 558 702 €	317 497 €
2022	2 117 060 €	1 047 419 €	3 164 479 €	372 215 €
2023	2 902 493 €	3 273 783 €	6 176 276 €	45 567 €
2024	4 389 308 €	2 559 448 €	6 948 756 €	715 951 €
2025				
Sous total mandat	14 189 179 €	8 380 641 €	22 569 820 €	1 507 890 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



BUDGET PRINCIPAL SUBVENTIONS RAR 2024 et 2025

Subventions en reste à réaliser de 2024

Projet	Organisme	Montant
Abris-vélos	ALVEOLE	5 583,60 €
Création Piste cyclable - Phase 2 - Le Rano - Moténo	Département	107 137,80 €
Restauration du Patrimoine - Restauration 2 tableaux Eglise ND Grace	Département	4 265,00 €
Etude préalable/Restauration Eglise ND Grace	Département	8 101,00 €
Création Piste Cyclables - Bourg - Kerpotence	DSIL 2023	50 000,00 €
Création Piste Cyclables - Bourg - Kérabus	DSIL 2024	43 086,00 €
Maison Germaine Tillion	DETR 2022	159 825,00 €
Rénovation Ateliers Mucicipaux	DETR 2022	42 539,00 €
Travaux de Réaménagement 2 logements/La Poste	DETR 2023	71 750,00 €
Eglise Locquéin - Travaux Sauvegarde Partie ancienne	DETR 2024	17 230,00 €
Etude Gestion intégrée des Eaux Pluviales	AGENCE DE L'EAU	12 545,00 €
Restructuration commerces et locaux activités	ANCT - Fond vert	200 208,00 €
Total		722 270,40 €

Subventions notifiées

Projet	Organisme	Montant
8, 9, 10 place de l'église	Région BVB	84 704,00 €
Pistes cyclables bourg-Kerabus et entrée de bourg	Région BVB	61 000,00 €
Réseau de chaleur	ADEME	8 876,00 €
Total		154 580,00 €

Subventions sollicitées en attente de notification

Projet	Organisme	Montant
MAM	DSIL	224 946,29 €
Eglise Notre-Dame de Grâce	DETR	54 000,00 €
Piste cyclable Zone Bisconte	DETR	52 495,00 €
Total		331 441,29 €

Dossiers de demandes de subventions en cours d'élaboration *

Projet	Organisme	Montant
MAM	CAF	82 800,00 €
Eglise Notre-Dame de Grâce	Région	60 000,00 €
Eglise Notre-Dame de Grâce	Département	125 000,00 €
Eglise Saint-Guénin de Locquéin	Région	
Eglise Saint-Guénin de Locquéin	Département	125 000,00 €
Eglise Saint-Guénin de Locquéin	Mission Bern	200 000,00 €
Total		592 800,00 €

* Les montants identifiés pour ces derniers dossiers ne sont pas les montants qui seront obtenus mais les montants plafonds des demandes.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE

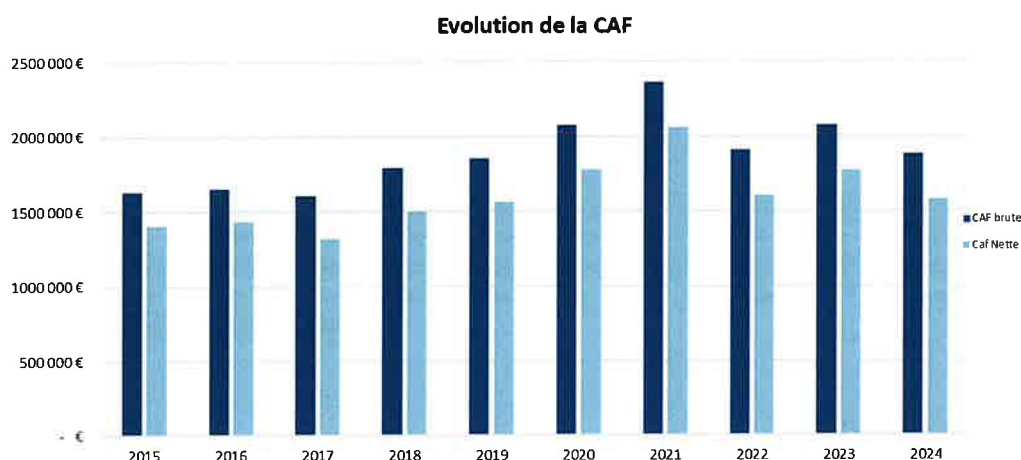


Analyser la solvabilité d'une collectivité consiste à répondre à la question suivante : l'emprunteur a-t-il les moyens de rembourser sa dette ?

EPARGNE BRUTE OU CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Définition :

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.



La **CAF brute** de la commune retrouve le niveau d'avant Covid pour un montant de **1 878 914€**.

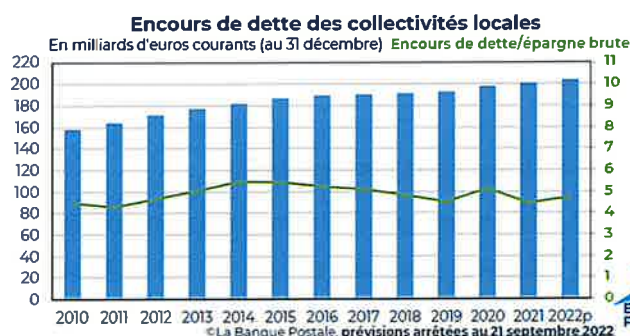
L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital des emprunts) qui permet à la commune d'autofinancer ses projets d'investissement atteint **1 581 022€** (CAF nette).

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Proportionner la dette au principal moyen récurrent de remboursement, l'épargne, est fondamental. Aussi la capacité de désendettement est-elle le principal ratio à suivre.

Définition :

La capacité de désendettement est la durée théorique nécessaire pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute (donc avant remboursement du capital).



Encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire / épargne de l'année en cours

Encours de dette au 31 décembre 2022	1 458 652 €
Epargne (CAF) brute	1 878 914 €
Capacité de désendettement	0,77 année

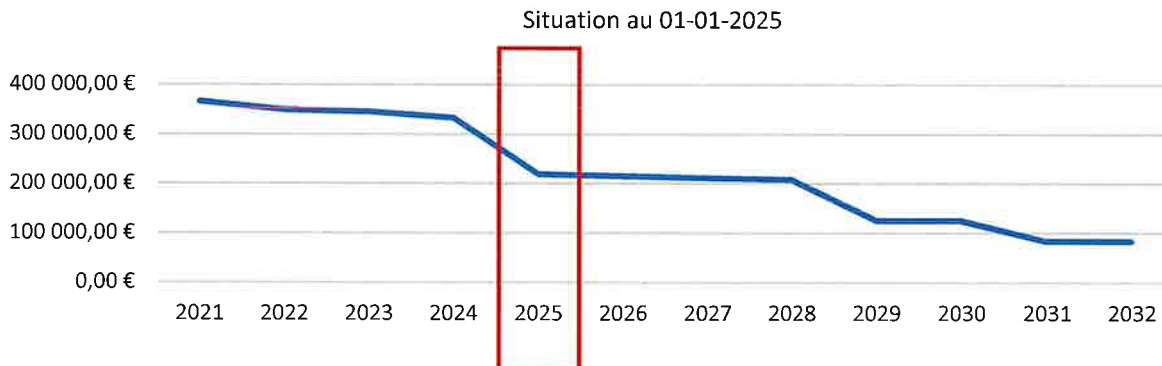
La Loi de programmation des Finances Publiques fixe le **seuil de vigilance à 12 ans** et le **seuil d'alerte à 15 ans**.

BUDGET PRINCIPAL ETAT DE LA DETTE

Liste des emprunts

Organisme	Opération	Montant Emprunt	Taux	%	Durée	Date d'obtention	Date d'extinct*	Annuités 2022		Total 2022
								Capital	Intérêts	
CRCA/B13	Invest divers (voirie)	1 800 000,00 €	variable	3,59%	20 ans	24/11/2004	2024	167 639,49 €	2 281,75 €	169 921,24 €
CRCA/B16	Logements rue du Port	182 000,00 €	variable	3,46%	30 ans	02/05/2006	2036	5 457,61 €	2 280,92 €	7 718,53 €
BCME	Voirie 2009	600 000,00 €	fixe	3,52%	20 ans	31/12/2010	2030	30 270,78 €	11 057,00 €	41 327,78 €
BCME	Amén.Aire Camping Car	95 923,44 €	variable	5,05%	15 ans	28/11/2008	2023	7 883,62 €	807,36 €	8 690,98 €
B. Postale	Réhabilitation Salle Kilkee	1 200 000,00 €	fixe	6,10%	15 ans	02/08/2013	2028	80 000,00 €	19 133,00 €	99 133,00 €
B. Postale	Plateau Sportif Kérabus	1 400 000,00 €	fixe	1,26%	20 ans	22/08/2016	2036	70 000,00 €	13 009,50 €	83 009,50 €
TOTAL								301 361,50 €	48 549,53 €	349 911,03 €

Evolution de l'annuité



Faits marquants et CHIFFRES CLES

Variations notables en 2024

- La commune n'a pas eu recours à l'emprunt sur 2024 ;
- Capital restant dû au 31-12-2025 n'est plus que de **1 458 652,48 €** sur le budget principal ;
- Soit **266,47 € /habitant** (pop INSEE 2024 : 5 474 habitants) pour une **moyenne de strate de 967€/habitant** (source DGFIP2024) ;
- Un emprunt est arrivé à son terme en 2024 (voirie) ;

Le montant des emprunts qui se sont éteints sur le mandat est de **3 500 000€** (tous budgets confondus).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



BUDGET PRINCIPAL RATIO ET COMPARAISONS AUX AUTRES COMMUNES

COMMUNE DE PLOUHINEC - Commune de Plouhinec - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5 474

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	644,36

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	975,75
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 324,65
3	Dépenses d'équipement brut / population	738,08
4	Encours de dette / population (2) (3)	266,47
5	DGF / population	299,93
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,65 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	77,77 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	55,72 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	20,12 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	26,34 %

Faits marquants et CHIFFRES CLES

Commentaires sur les ratios de 1 à 7 en comparaison des communes de la même strate

Dépenses

- **Dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont nettement inférieures : - 26%**
- **Dépenses de personnels 17,5% inférieures à la strate (Plouhinec 533€/hab ; strate 646€/hab)**

Recettes

- **Recettes de fonctionnement par habitant sont inférieures : - 13%**
- **Dotations de l'Etat (DGF) nettement supérieures : + 46%**

Impôts locaux

Les Plouhineçois paient moins d'impôts locaux : - 19%

Endettement

Niveau d'endettement de la commune très largement inférieur : - 72 %

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



BUDGET PRINCIPAL TAUX D'IMPOSITION

Cette année encore nous ne souhaitons pas augmenter les taux d'imposition.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TAXE D'HABITATION	22,38%	22,38%	22,38%	22,38%	22,38%	22,38%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	20,20%	35,46%*	35,46%	35,46%	35,46%	35,46%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	42,99%	42,99%	42,99%	42,99%	42,99%	42,99%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,34%	20,34%	20,34%	20,34%	20,34%	20,34%

* Pour rappel, l'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales votée lors de la loi de finances 2020. En compensation, le taux de foncier bâti du département est venu s'ajouter au taux communal de foncier bâti avec un mécanisme de correction en cas de trop perçu ou de produit fiscal insuffisant.

Soit pour Plouhinec :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Taux communal} \\ \hline \text{INCHANGE} \\ \hline \text{20.20\%} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Taux} \\ \hline \text{départemental} \\ \hline \text{15.26\%} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Taux TFB} \\ \hline \text{cumulé} \\ \hline \text{35.46\%} \\ \hline \end{array}$$

PRINCIPAUX PROJETS POUR 2025

REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG ET CADRE DE VIE

- Travaux de réhabilitation commerces et de création de logements, place de l'église ;
- Rue du général De Gaulle :
 - Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue ;
 - Vérification des branchements et travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement (chemisage) ;
 - Travaux d'effacement des réseaux ;
 - Attribution du marché de travaux de requalification fin 2025 pour réalisation des travaux en 2026 ;
- Acquisitions foncières (provision).

MOBILITE DOUCE ET SECURITE ROUTIERE

- Etude de faisabilité de la piste cyclable le Bourg/Riantec ;
- Etude d'intégration d'une piste cyclable de Kerpotence au pont Lorois.

ENFANCE - PETITE ENFANCE

- Travaux de construction de la MAM ;
- Etude de programmation pour la réhabilitation de l'école Arlecan.

LOGEMENT

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une concession d'aménagement (Prairie du cimetière et Mezat Bras).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCE

- Programme d'accompagnement au développement des commerces en cœur de bourg (CCI, Banque des Territoires).

PATRIMOINE COMMUNAL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Aménagement des abords du skate park ;
- Travaux de restauration de l'église de Locquénil ;
- Travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Grâce.

TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIE

- Travaux d'aménagement des rues des bois et du stade (conception et travaux 2025-2026) ;
- Travaux d'effacement des réseaux de la rue de Cordanguy ;
- Travaux d'aménagement de la route de Sainte-Hélène Bellevue ;
- Entretien annuel de la voirie (plan pluriannuel).

ZONE D'ACTIVITE DU BISCONTE

- Travaux de rénovation de la voirie de la zone d'activités du Bisconte (tranche 1)

PERSPECTIVES FINANCIERES POUR 2025

En 2025, le taux de l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie.

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025 nous contraint toutefois à dessiner des orientations budgétaires particulièrement prudentes, sans pour autant renoncer aux projets engagés.

La Ville dispose de **marges d'endettement certaines** mais doit rester attentive à l'évolution de sa **capacité d'autofinancement** afin de mener à leur terme les grands projets amorcés sur le mandat.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fiscalité directe, les compensations fiscales et la dotation globale de fonctionnement (DGF) représentent plus de 94 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. En matière de fiscalité directe, les **bases d'imposition vont être revalorisées à hauteur de + 1,7 %** conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté à fin novembre 2024. À taux communaux inchangés, le produit des taxes directes locales est estimé à ce stade à 4 300K€, en légère augmentation de par la revalorisation des bases fiscales.

Sur la base de la population légale au 1er janvier 2025 la **DGF est évaluée à 1 600 K€**. Un **travail d'inventaire de voirie sera réalisé en 2025 et devrait permettre d'optimiser cette dernière de 30 à 50 000€/an**

Le ralentissement constaté du marché immobilier amorcé au plan national à compter du 2ème semestre 2022 entraîne pour la deuxième année consécutive une diminution très significative des **DMTO (- 110 000€ en 2024)**. Nos prévisions pour 2025 resteront donc prudentes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les incertitudes liées au contexte national ne permettent pas d'estimer précisément l'effet des mesures de la loi de finances 2025. Le projet de budget 2025 se construit cependant en intégrant trois éléments significatifs :

- Une **évolution du taux de cotisation à la CNRACL (+ 12 points sur 4 ans)** dans une dynamique de redressement des finances publiques et visant à répondre aux défis démographiques à venir (financement des retraites). La mise en œuvre effective de cette hausse repose sur un décret d'application qui n'a pas encore été publié au Journal officiel. **L'impact financier estimé pour la collectivité serait de 215 000€ soit +7.4% ;**
- **Des charges liées aux énergies (électricité et gaz)** qui restent à un niveau élevé dans le cadre du contrat d'achat groupé avec Morbihan Energie ;
- Une **recherche très active de subventions** (déjà plus de 1,5 million d'€uros perçu depuis le début du mandat).

Malgré l'augmentation des dépenses de fonctionnement largement liée à des facteurs extérieurs à la commune (inflation, augmentations du SMIC, du point d'indice et des cotisations patronales...), **la santé financière s'est encore améliorée depuis 2019 :**

- CAF brute + 24 014€
- Caf nette : + 20 503€
- Capacité de désendettement : 1.91 année en 2019 contre 0.77 année en 2024

Pour autant, la municipalité a développé l'offre culturelle (Micro folie, maison d'artistes Germaine Tillion), les manifestations (marché de Noël, Artisanoz, fête des enfants...) et les services et aides en faveur des jeunes (création d'un accueil jeunes avec un animateur dédié, aide à l'inscription aux activités sportives et culturelles, aide au BAFA, aide au permis de conduire...).

Des investissements qui enrichissent la commune

L'analyse de la structuration des recettes de Plouhinec met en évidence un faible niveau de ressources liées au patrimoine de la commune et par conséquent, une dépendance plus importante aux dotations de l'Etat (peu de loyers perçus, plus de recettes liées au camping municipal et de l'aire de camping-car). Compte tenu de la situation nationale (déficit budgétaire historique) il nous semble prudent d'interroger cette situation.

Maison des assistantes maternelles, nouveaux logements au-dessus de la Poste, nouveaux commerces dans le bourg, nouveaux logements au-dessus de commerces ... sont autant d'investissements qui enrichissent la commune et permettront de générer des loyers importants et récurrents.

Toutefois, la commune conserve la possibilité de revendre ce patrimoine pour financer d'autres projets.

Il en va de même pour les achats de terrains à l'arrière du cimetière et rue de Mezat Bras qui seront revendus dans le cadre de l'opération immobilière communale que nous souhaitons réaliser rapidement afin de répondre à la crise actuelle du logement.

Une recherche active de subventions

Le renforcement de l'équipe d'agents de la commune a permis de réaliser un gros travail de recherche de subventions. A la lecture du compte administratif 2024 (montants encaissés + restes à réaliser) et des notifications reçues à ce jour, le montant global des subventions obtenues sur le mandat atteindra 2 384 740€ soit 3 fois plus qu'au mandat précédent.

Impôts locaux et tarification des services communaux

Malgré la pression toujours très forte qui pèse sur ses dépenses, la Municipalité n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2025 afin de préserver le pouvoir d'achat des Plouhinécois et les tarifs municipaux ne progresseront que de 1% quant nos charges augmentent plus rapidement.

Subventions

Le soutien de la Ville aux associations et organismes paramunicipaux (CCAS, écoles...) sera maintenu à niveau par rapport à l'année précédente.

Impôts locaux et tarification des services communaux

Un emprunt sera réalisé sur le budget principal pour financer :

- la rénovation des églises ;
- le local de Kerbasquin ;
- la création de la maison d'assistantes maternelles ;
- la rénovation des commerces ;
- la création des 9 logements dans le bourg.

Les loyers perçus par la commune pour la mise en location de la MAM, des logements et des commerces contribueront au remboursement de l'emprunt puis génèreront des revenus complémentaires pour la commune au terme de l'emprunt.

La concertation pour mode de fonctionnement

Fidèle à ses habitudes, la commune poursuivra la co-construction des projets avec ses habitants, ses commerçants, ses entreprises, ses associations...

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



BUDGET ANNEXE DES PORTS (CA 2024 PROVISOIRE)

Chiffres arrondis
à l'euro près

FONCTIONNEMENT

Soit un excédent de
fonctionnement
prévisionnel de 49 827 €

Recettes de fonctionnement	
70 - Vente de produits fabriqués et prestations	70 573 €
77 - Produits exceptionnels	13 860 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sectic	2 736 €
R002 - Report de l'excédent antérieur	32 006 €
TOTAL	119 174 €

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	22 990 €
63 - Impôts et taxes	- €
65 - Autres charges de gestion courante	584 €
66 - Charges financières	109 €
042/68 - Dotation aux amortissements / divers	45 664 €
D002 - Report du déficit antérieur	
TOTAL	69 347 €

INVESTISSEMENT

Soit un excédent
d'investissement
prévisionnel de 21 301 €

Recettes d'investissement	
001 - Excédent d'investissement reporté	28 139 €
28 - Amortissements des immobilisations	- €
040 - Opérations d'ordre entre section	45 664 €
TOTAL	73 803 €

Dépenses d'investissement	
13 - Amortissement subventions d'investissemen	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	8 953 €
21 - Immobilisations corporelles	40 812 €
040 - Opérations d'ordre entre section	2 736 €
TOTAL	52 501 €

ETAT DE LA DETTE

L'emprunt de travaux sur la cale du passage neuf de 2008 s'est éteint en 2023. Il n'y a donc plus d'emprunt sur ce budget annexe.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

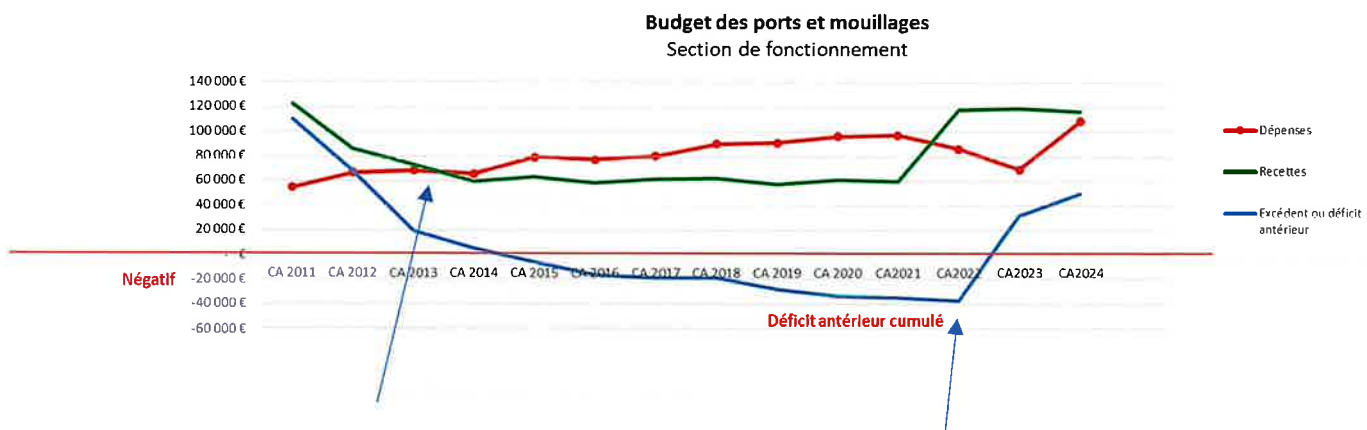
ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE

Berger
Levrault

Faits marquants et CHIFFRES CLES

Le budget des ports présentait depuis 2015 un déficit de fonctionnement dû à une forte chute des recettes entre 2010 et 2015 et une augmentation régulière des dépenses de fonctionnement du fait des amortissements comptables (effet ciseaux en 2014).

La mesure d'urgence (subvention exceptionnelle de 50 000€) mise en place par la municipalité en 2022 a permis de redresser la situation.



Effet de ciseau négatif : les recettes de fonctionnement ne permettent plus de couvrir les dépenses.

Subvention d'équilibre du budget principal

Travaux réalisés sur 2024 :

- Contrôle nettoyage des mouillages ainsi que de la passerelle et du ponton ;
- Entretien/nettoyage des cales de mises à l'eau ;
- Entretien/réparation des lignes de mouillages par remplacement de manilles, émerillons et orins ;
- Mise en place de corps morts et de chaînes mères

Travaux prévus sur 2025

En complément de l'entretien récurrent des mouillages et cales de mise à l'eau, des travaux de maçonnerie des quais ainsi que du parking des 3 ports seront réalisés en 2025.

Une réflexion sera également menée sur l'entretien des mouillages vacants (coûteux) et leur maintien.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

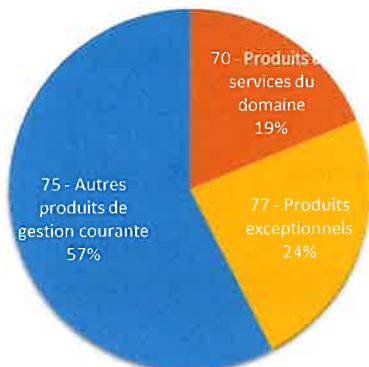
Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE

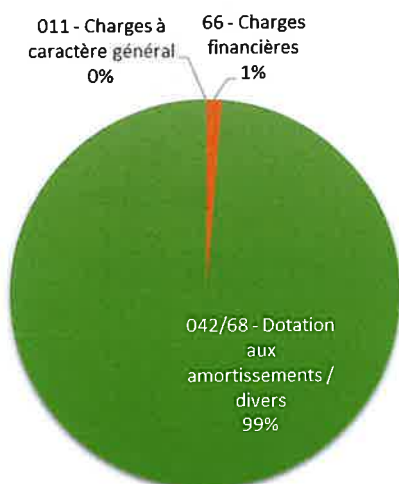
Bernard
Levrault

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (CA 2024 PROVISoire)

FONCTIONNEMENT



CHAPITRES	MONTANTS
70 - Produits de services du domaine	131 066 €
74 - Dotations et subvention	- €
77 - Produits exceptionnels	164 802 €
75 - Autres produits de gestion courante	401 638 €
76 - Produits financiers	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	697 506 €



CHAPITRES	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	60 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €
14 - Atténuations de produits	- €
66 - Charges financières	4 238 €
042/68 - Dotation aux amortissements / divers	331 326 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	335 624 €

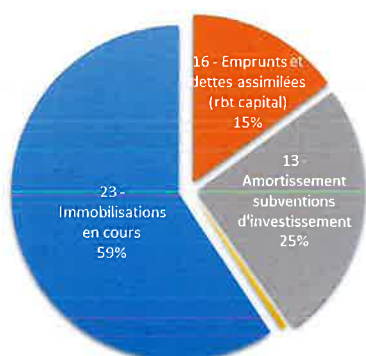
Recettes de fonctionnement	697 506 €
Dépenses de fonctionnement	335 624 €
Résultat ou Excédent de fonctionnement	361 883 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (CA 2024 PROVISOIRE)

INVESTISSEMENT



Chapitres	MONTANTS
10 - Dotations, fonds divers et réserves	370 779 €
23 - Immobilisations en cours	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	331 326 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
001 - Résultat d'investissement reporté	456 915 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 159 020 €



Chapitres	MONTANTS
16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	97 163 €
13 - Amortissement subventions d'investissement	164 802 €
203 - Frais d'études, recherche	- €
21 - Immobilisations corporelles	3 294 €
23 - Immobilisations en cours	386 924 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	652 184 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 159 020 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	652 184 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	506 836 €

ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû sur le budget assainissement s'élève à **48 767,48 €**.

La dette est composée de 2 emprunts qui prendront fin en 2025.

Organisme	Opération	Montant Emprunt	Taux	%	Durée	Date d'obtention	Date d'extincti*	Annuités 2022		
								Capital	Intérêts	Total 2022
CRCA	Travaux assainissement 1	500 000,00 €	variable	3,45%	20 ans	04/05/2005	2025	29 364,99 €	666,65 €	30 031,64 €
CRCA	Travaux assainissement 5	961 373,32 €	fixe	3,48	20 ans	16/06/2005	2025	62 469,19 €	7 833,29 €	70 302,48 €
TOTAL								91 834,18 €	8 499,94 €	100 334,12 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



Faits marquants et
CHIFFRES CLES

Travaux réalisés en 2024 :

- Travaux de renouvellement des massifs drainants pour la STEP ;
- Travaux de réfection de réseaux village du Loch ;
- Travaux de réfection de réseaux route de Saint-Hélène (suite ITV de 2023) ;
- Diagnostic des eaux parasites ;
- Investigations complémentaires : tests de fumée et ITV sur le secteur du Magouer (en attente des résultats) ;
- Réalisation des bâches de sécurité pour limiter les surverses dans la Ria :
 - Secteur de Kerpotence ;
 - Secteur de Aubépine ;
 - Secteur de Pont Lorois ;
 - Secteur Keroué.

Travaux de sécurisation et de prévention programmés en 2025

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 056-215601691-20250303-202503111-DE



Le diagnostic des entrées d'eaux parasites de 2024 a mis en évidence des secteurs à enjeux prioritaires parmi lesquels le Magouer et Beg er vil. Le diagnostic a révélé des suspicions d'entrée d'eau maritime au Magouer et une étude complémentaire a été lancée en 2024 pour laquelle nous attendons les résultats.

Dans le cadre de la protection de la Ria d'Etel, plusieurs travaux sont prévus sur ces secteurs prioritaires en 2025 :

- Fiabilisation du réseau de transfert des postes de refoulement sensibles dont les postes de Kerpotence et de Mané Jouan (qui captent les eaux usées des secteurs de Beg er Vil et du Magouer) (250 000€ht) comprenant :
 - La mise en place de détecteurs de surverse sur 13 postes de refoulement ;
 - L'installation de 22 ré-enclencheurs automatiques sur les postes ;
 - Le renforcement du pompage sur les postes du Moténo, du Vieux Passage et de Kerpotence ;
- Travaux de renforcement du réseaux (renouvellement et/ou chemisage) sur le(s) secteur(s) prioritaires. La priorité des travaux sera déterminée en fonction des résultats de l'étude en cours sur le Magouer (356 000€ht) ;
- Afin de préparer les travaux 2026, il est prévu de réaliser des tests de fumée et ITV sur le secteur de Beg er Vil ;

Par ailleurs d'autres travaux sont prévus sur la commune :

- Reprise du canal de sortie de la STEP ;
- MOE de la nouvelle STEP (400 000€ht) ;
- Reprise du collecteur rue de l'Aubépine (80 000€ht) ;
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Général de Gaulle (156 000€ht).

Recettes de fonctionnement	
75 - Autres produits de gestion courante	0,36 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 060,69 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 265,63 €
002 - Résultat reporté	634 035,19 €
TOTAL	775 361,87 €

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	40 822,63 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €
66 - Charges financières	1 265,63 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 080,06 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 265,63 €
TOTAL	180 433,95 €

Recettes d'investissement	
16 - Emprunt	137 080 €
001 - Résultat reporté	1 183 220 €
TOTAL	1 320 300 €

Dépenses d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	450 000 €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	140 060,69 €
TOTAL	590 060,69 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	594 927,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	730 239,31 €
RESULTAT GLOBAL	1 325 167,23 €

Faits marquants et **CHIFFRES CLES**

ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû sur le budget du lotissement s'élève à 125 000 €. La dette est composée d'un emprunt qui s'éteindra en 2024.

Informations

Les deux terrains restant propriétés de la commune seront vendus à l'OFS (office foncier solidaire) du bailleur social LB HABITAT pour la réalisation de 14 appartements en Bail Réel Solidaire.

Les travaux de voirie seront réalisés à partir de mars.